

Agde, le lundi 30 mars 2017

**COMITE DE QUARTIER « CAP EST »
COMPTE RENDU DE REUNION DU 29 MARS 2017**

A - VIE QUOTIDIENNE

Voirie

- Le panneau STOP du bas de la **Rue du Grenache** n'a toujours pas été remis en place, bien évidemment, la bande blanche qui va avec n'a pas été repeinte.

Réponse :

Cela sera fait par l'entreprise.

- Les bordures descellées face au bureau de **Poste Avenue du Bagnas** n'ont toujours pas été remises en place.

Réponse :

Celles-ci sont programmées la semaine 12.

- Boucher les nombreux nids de poule qui se sont formés cet hiver, voire refaire le goudronnage sur de petites portions en divers endroits de la station, au rond-point des comptoirs grecs, **avenue des sergents/palais des congrès...**

Réponse :

Le rond-point des comptoirs grecs sera rénové en intégralité (mars avril) et sur l'avenue des sergents les trottoirs ont été programmés (comme convenu).

- Envisager, dans le cadre des travaux de la nouvelle **entrée du Cap**, de réaménager la zone piétonne menant de cet endroit au rond-point du Bouteillou. Ce trottoir aujourd'hui en graviers, situé le long de la pinède longeant les arènes, était asphalté avant que le réseau électrique ne soit enterré et rendu impraticable aux vélos car désormais gravillonné. Les cyclistes circulent aujourd'hui sur la chaussée avec les automobilistes. Les services publics situés prochainement dans les nouveaux bâtiments, les commerces, les autres activités et l'office de tourisme feront que de nombreux piétons seront amenés à utiliser ce chemin, voie naturelle pour s'y rendre. Il serait donc utile de profiter des travaux en cours pour réaménager cette zone en voie douce piétons/vélos. A noter que cette demande a déjà été faite en octobre 2013, il nous avait été répondu qu'une estimation du coût serait faite, suivie d'un arbitrage, sans suite depuis.

Réponse :

Le rond-point du Bouteillou a été refait en 2016.

Cette piste n'est pas impraticable et rouler sur la route en vélo n'est pas interdit.

Dans ce secteur il a été validé la mise en œuvre d'une piste cyclable contournant le projet cœur de station. Les travaux sollicités par le CQ sont non arbitrés pour le budget 2017.

- Dans le même secteur, celui de la nouvelle entrée du Cap, où s'arrêtera le mur anti-bruit ?

Réponse :

Projet en cours, plusieurs solutions envisageables pour faire bénéficier le maximum de riverains à cet aménagement qui sera arbitré définitivement à l'exécution des travaux.

- Finir la réfection de la chaussée et des trottoirs de **l'avenue de la Vigne** qui s'est arrêtée au niveau de la **rue du Cinsault** ?

Réponse :

Ces travaux sont trop importants pour la régie, ils n'ont pas été retenus sur le budget 2017.

- Est-il possible de prévoir l'installation d'un panneau « voisins vigilants » sur le **quartier Saint-Jean** ?

Réponse :

Le nécessaire a été fait.

- Les toilettes de la **rue des Chaînes** sont fermées. Ceux qui l'ignorent suivent les panneaux et une fois arrivés devant la porte close, défèquent et urinent aux alentours des copropriétés voisines. Enlever ces panneaux, voire supprimer ces toilettes serait peut-être la solution...

Réponse :

Ils ont été ouverts le 13 Mars 2017.

- Les planches de la **promenade du Môle** sont à remettre en état, ainsi que celles de la place basse du même endroit. Des accidents seront ainsi évités.

Réponse :

Les matériaux sont en commande.

- La réfection complète du revêtement du **chemin partant du camping de la Clape et arrivant au poste de secours** a été écartée dans le memorandum du 18 janvier écoulé, qui conclue sur ce point par la formulation : *Diverses interventions ont été réalisées. Seulement des reprises partielles seront réalisées.* Notre insistance à demander une réfection complète est essentiellement dûe à la très mauvaise qualité du travail ponctuel de réfection réalisé jusqu'ici. Les reprises partielles de surface sont effectuées avec la plus extrême économie, et sans souci de durabilité et d'esthétique. Ce travail est-il fait en régie par une entreprise compétente ? Sur la base de quel cahier de charges ? Nous souhaitons qu'à l'avenir les reprises soient faites sur des surfaces raisonnables, bien délimitées et avec netteté, d'une épaisseur suffisante, avec le souci esthétique d'intégrer la partie refaite au type de cheminement existant, et en excluant désormais tout aspect « rapiécage ».

Réponse :

Aujourd'hui, la réfection de ce cheminement sera pris en charge par la régie. elle n'est pas prévu sur le budget 2017.

- Une observation déjà évoquée, concerne une très importante perte d'ensablement d'un secteur de la plage situé vers **le Môle**. On peut constater un affleurement de rochers, auquel on était peu habitué. Le sable est massivement déporté vers la jetée naturiste. Est-il possible d'envisager un ré-ensablement mécanique ? Cette question a bien été enregistrée par les services compétents et fera l'objet d'une étude. Dernièrement, un groupe de copropriétaires de la résidence des Agathes a invité sur le site M. DUBOIS afin qu'il se rende compte de l'ampleur du phénomène qui les inquiète beaucoup, certains d'entre eux, très anciens propriétaires, n'avaient jamais vu cela en 40 années d'existence de leur copropriété.

Réponse :

Un réensablement serait onéreux et inutile. Monsieur DUBOIS apportera une réponse technique durant la réunion.

- En ce qui concerne le **plagiste « Bounty »**, il occupe une large partie de la plage affectée par le désensablement et l'apparition de rochers qui interdisent la baignade. La réduction drastique de la surface de plage va l'obliger à s'étendre en largeur, diminuant d'autant l'espace disponible. Or, le contrat d'attribution de cet emplacement au plagiste « Bounty » vient à échéance à l'issue de la saison estivale 2017. Il serait opportun d'étudier avec lui ou le futur bénéficiaire, la possibilité d'un déplacement vers une autre partie de plage qui a bénéficié d'un ensablement naturel important. D'un point de vue commercial, la situation serait au moins équivalente, sinon meilleure. Certes, la concession de la plage par les Affaires Maritimes court jusqu'en 2022. Mais rien n'interdit à la commune d'en proposer une modification ponctuelle pour une raison impérieuse, à égalité de conditions et de surface.

Réponse :

Cette implantation a été faite avec la DDTM, sa construction rentre dans sa position actuelle et ne nécessite pas de déplacement.

Demande lors de la séance : Pouvez-vous demander aux pompiers de remettre les ganivelles en place après leurs manœuvres (près du restaurant La Bonne Mère).

Propreté :

- **L'Allée des Acadiens** est d'une saleté indescriptible, les déjections canines la jonchent.

Le « numéro vert » contacté répond que le nettoyage a été fait, en oubliant que ces animaux ont des besoins naturels quotidiens et que seuls leurs maîtres sont à éduquer.

Réponse :

Le nécessaire a été fait.

Village naturiste :

- Le **Bar La Pilouterie** a fait une terrasse, est-elle autorisée ?

Réponse :

La charte des terrasses prévoit un remaniement total de celles-ci. Au démarrage des travaux, les terrasses qui se situent sur le domaine public devront être enlevées pour ensuite être réinstallées conformément au cahier des charges de la charte.

- Il y a 2 ans, l'interdiction du stationnement des remorques de bateaux sur le **parking du Riad** a été acté et respecté. Pendant l'été dernier, les remorques stationnaient à nouveau, notamment à proximité immédiate de l'accès au portillon « piétons ». Ce type de stationnement est dangereux et présente un risque pour ces derniers qui risquent de s'y cogner et de se blesser. Renouveler cette interdiction serait une solution.

Réponse :

Un panneau interdisant le stationnement est implanté. Sur la saison 2016, seulement une remorque gênait particulièrement. Les services vont être très vigilants au respect de de cette interdiction.

- Il devrait se construire prochainement une résidence de grand standing à **l'entrée du village naturiste**, mais dans le même temps, quel est l'avenir de cette verrue appelée « résidence des Néréides qui défigure cet endroit ? Point déjà évoqué lors d'un conseil municipal en 2012.

Réponse :

Une procédure a été lancée par la ville demandant aux propriétaires de démolir. Plusieurs contacts ont été pris et une rencontre est prévue très prochainement avec Monsieur le Maire.

ESPACES VERTS :

- **Avenue du Bagnas**, est-il possible d'arracher la première rangée de haie située du côté de la résidence « Euréka » sur 3 ou 4 mètres. Les véhicules arrivant du rond-point de Margon sont actuellement dans l'incapacité de voir si des piétons sont en train de traverser dans le passage protégé situé entre « Euréka » et la « Bergerie ». Ce passage est donc rendu dangereux, il serait aussi bon de le repeindre.

Réponse :

Le service des espaces verts va rabattre la haie dans un premier temps.

- Est-il possible d'abaisser la hauteur des lauriers au bas de **l'avenue des Cantinières/rond-point du Bouteillou** (problème de visibilité).

Réponse :

Le nécessaire sera fait.

- Prévoir de tailler les platanes de l'avenue de la Vigne.

Réponse :

La taille des platanes s'effectue seulement tous les 4 à 5 ans.

POLICE MUNICIPALE :

- Comme écrit dans la rubrique propreté, l'allée des Acadiens est jonchée de déjections canines, la Police Municipale peut-elle dégager un peu de son temps pour y faire des patrouilles pédestres et verbaliser les propriétaires de chiens responsables de ces incivilités ?

Réponse :

La doléance relative aux déjections canines a été prise en compte; la brigade environnement est saisie

CQ : Cela fait plusieurs semaines qu'un scooteur « sans propriétaire » est garé devant la Résidence Naturabeach.

Sécurité : Luc LAROSE

Accidents : 7

Incendie : 1

Dégradations : 2

Ivresses sur la voie publique : 2

Squat/SDF : 1

Troubles de l'ordre public : 5

Interpellations : 2

Nuisances Sonores : 8

Agression : 1

Rixes : 2

GRANDS TRAVAUX

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Entretien des espaces verts

Les propriétaires de parcelles se doivent d'entretenir la végétation les recouvrant pour éviter qu'elle ne crée de nuisances pour les riverains et les passants et des risques d'incendie.

Concernant les haies et les arbres en bordure de voies publiques, le Code de la Voirie Routière impose à l'ensemble des propriétaires d'entretenir cette végétation pour qu'elle ne dépasse pas sur le Domaine Public. La Ville effectue des contrôles inopinés ou sur information pour vérifier le respect de cette réglementation ; une mise en demeure est alors adressée aux propriétaires.

En cas de non-respect de cette demande d'intervention, les propriétaires encourent une contravention de 5^{ème} classe, jusqu'à 1 500 €.

Concernant les obligations de débroussaillage de parcelles, le Code Forestier impose aux propriétaires situés en zone exposée et à moins de 200 mètres de maintenir en état débroussaillé :

- la totalité du terrain si celui-ci se trouve en zone urbaine,

- la totalité des terrains ainsi qu'une bande de 50 mètres de profondeur autour pour les terrains de campings ou de stationnement de caravanes,
- aux abords des constructions, chantiers sur un rayon de 50 mètres,
- la totalité du terrain si celui-ci fait partie d'un lotissement ou d'une ZAC.

Pour Agde, les zones à risque fort sont les suivantes :

- le Mont Saint Loup,
- le Mont Saint-Martin,
- la Petite Prunette,
- les Verdisses secteur de la route de Vias.

En cas de non-respect de cette obligation, les propriétaires encourent une contravention de 5^{ème} classe, jusqu'à 1 500 € et une exécution d'office.

Pour les autres parcelles non soumises au Code Forestier, les propriétaires ont obligation de nettoyer leurs parcelles pour lutter contre le risque d'incendie. L'article L.221-25 du Code Général des Collectivités Territoriales permet aux Maires d'assurer la sécurité incendie à l'intérieur d'une zone d'habitation ou à une distance de 50 mètres des habitations, chantiers, ateliers ou usines entourés de terrains en friche et embroussaillés. Cette obligation est imposée par l'établissement d'un arrêté municipal.

En cas de non-respect de cette obligation, les propriétaires encourent une exécution d'office avec le remboursement des frais engagés par la collectivité.

DIDIER SAIGNES – DIRECTEUR VOIRIE & RESEAUX

Travaux entrée du Cap

Aujourd'hui, le nouveau giratoire de l'entrée du Cap a été ouvert à la circulation, des travaux de finitions de la voirie sont en cours entre le nouveau rond-point des Contrebandiers et le musée. Sur cette portion les revêtements définitifs de la voirie, des trottoirs et de la voie douce sont en cours de finition, la pose des mâts d'éclairage public est en cours.

Les travaux des espaces verts viennent également de débiter sur ce secteur. Fin mars, tout le trafic entrant et sortant du Cap se fera par ces nouvelles voies. Côté avenue de Belle-Île, les travaux de terrassements généraux ont débuté.

Comme pour la première phase, les travaux se poursuivront par la pose des réseaux humides et secs, puis par la réalisation des chaussées.

Sur l'espace central les terrassements généraux des futurs Palais des Congrès et Casino sont en cours de finition, les travaux de gros œuvre démarreront début avril.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Entretien de la forêt communale – Point sur le chantier

L'intégralité des travaux de coupes des bois est à ce jour terminée. Au total, il a été procédé à la coupe d'environ 700 tonnes de bois sur la partie de forêt appartenant à la commune et sur celle appartenant au Conservatoire du Littoral.

Les travaux de broyage du bois vont débiter le 6 mars pour une durée de deux semaines.

La Ville a profité du chantier sur le Mont Saint Loup pour procéder à la coupe des arbres sur l'avenue François Mitterrand où il a été coupé 170 arbres et au niveau de l'avenue du Surintendant où il a été coupé 19 arbres.

Ces arbres seront également broyés pour fabriquer des plaquettes de chauffage.

Demande lors de la séance : Au village naturiste, face à l'hôtel OZ'INN, il y a un pin qui dégrade la chaussée.

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Ombrières photovoltaïques

Les travaux sont actuellement, réalisés uniquement sur le parking Coquille – Soullière pour qu'ils soient terminés pour le 1^{er} mai.

L'intégralité des arbres du parking Coquille – Soullière a été coupée. Actuellement, il est procédé à la réalisation des fondations sur la totalité du parking.

Les poteaux des structures seront mis en place à partir du 7 mars.

Les travaux de réalisation des enrobés sur le parking seront engagés à partir de la semaine 11 (le 13 mars).

L'assemblage des structures débutera en semaine 12 soit à partir du 20 mars.

Les travaux sur le parking Catalogne – Gallois seront engagés dans un second temps ; à ce jour, il n'a été procédé qu'à la suppression des haies du parking.

- Production des deux centrales : 4 MWh
 - o Parking Catalogne – Gallois : 2,1 MWh
 - o Parking Coquille – Soullière : 1,9 MWh
- Consommation annuelle de 4 100 personnes
- Economie de CO₂ par an : 1 400 tonnes

LAURENT DUBOIS – DIRECTEUR ENVIRONNEMENT ET DOMANIALITE

Nouveaux sanitaires

Dans le cadre du programme de mise en place de toilettes à nettoyage automatique engagé par la ville depuis plusieurs années, il est envisagé cette année de procéder à la mise en place de deux nouveaux équipements identiques à ceux installés l'année dernière au niveau de la place du Globe et du Village Naturiste.

Les deux équipements installés viendront en remplacement de ceux déjà existants ; le premier sera installé au niveau du parking des Falaises (face à l'aquarium) et le second au niveau de la rue des Chaînes.

La livraison de ces deux équipements est programmée pour début juin.

Le coût de cette acquisition, hors raccordement, s'élève à 69 600 € T.T.C.

Présents :

M BENTAJOU, Mme GUILHOU, M SAIGNES, M DUBOIS, M HERAL, M RUIZ, Mme DESTRADE, M LAROSE.

Représentants du comité de quartier :

Présents : M BECAMEIL, Mme BELOTTI, M CHOUVEL, Mr DELAGE, Mme DEVAUX, Mme GÉOFFROY, Mme GUERIN, Mme GUILHEM, M LABROUSSE, M LINARI, M MONNET, Mme PROST, Mme VIGNERON, M ZABOTTO.

Absent excusé:

Mme PERRET, M DIASCORN.

